

www.doctissimo.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

La France ne remboursera plus les médicaments anti-Alzheimer

Les médicaments anti-Alzheimer, jugés insuffisamment efficaces et potentiellement risqués, ne seront plus remboursés en France à compter du 1er août, selon un texte officiel paru vendredi.



Ces quatre médicaments et leurs formules génériques, visés par un arrêté du ministère de la Santé publié au Journal officiel, traitent les symptômes d'Alzheimer et étaient jusque-là remboursés à hauteur de 15 %, ce qui a représenté un coût pour la collectivité de quelque 90 millions d'euros en 2015.

La ministre de la Santé Agnès Buzyn avait annoncé dès lundi sa décision, suscitant le tollé d'associations de malades et de professionnels.

Des effets indésirables potentiellement graves

En octobre 2016, la commission de transparence de la Haute autorité de santé (HAS), qui évalue les traitements en vue de leur remboursement, avait jugé que tous ces médicaments avaient "*un intérêt médical insuffisant pour justifier leur prise en charge*". Elle pointait aussi "*l'existence d'effets indésirables potentiellement graves*".



Devant l'inquiétude d'associations de malades, la ministre de la Santé de l'époque, Marisol Touraine, s'était refusé à suivre cet avis.

Elle avait posé comme préalable à un éventuel déremboursement la mise en place d'un "*protocole de soins élaboré par les scientifiques en lien avec les associations de patients*".

Ce protocole a été dévoilé le 25 mai par la HAS, via un guide et des fiches pratiques sur la prise en charge des patients souffrant d'Alzheimer et de maladies apparentées. Leur publication a ouvert la voie au déremboursement officialisé vendredi.

L'argent économisé ira aux personnes qui s'occupent des malades

Dès lundi, l'association de malades France Alzheimer a jugé cette décision "infondée et dangereuse". "*Il semblerait (...) que dans la balance économique, la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches ne pèse pas très lourd*", a-t-elle écrit dans un communiqué.

La décision de déremboursement a été contestée par cinq sociétés savantes et organisations professionnelles médicales, qui ont jugé cette mesure "*délétère pour les patients et leur entourage*".

La ministre de la Santé a assuré mercredi que cette mesure n'était pas motivée par des raisons budgétaires, mais par le fait que ces médicaments étaient considérés comme "*néfastes et entraînant beaucoup d'effets secondaires, avec des fractures, des chutes*".

Selon elle, la somme économisée "*sera dédiée aux équipes qui prennent en charge les malades d'Alzheimer: ça n'est pas une économie pour la Sécurité sociale, c'est un transfert vers des compétences humaines*".

La maladie d'Alzheimer, qui se traduit par une dégénérescence du cerveau et des pertes de mémoire, touche, avec d'autres démences, entre 850 000 et 1,2 million de personnes en France, selon les chiffres officiels. Il ne s'agit toutefois que d'estimations, car le nombre réel de malades est difficile à quantifier.

AFP/Relaxnews